Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 14 (1926)

Heft: 244

Artikel: La quinzaine féministe : la candidature au Parlement de Mrs. Corbett Ashby. - Elections communales en Belgique et en Grande-Bretagne. - Moralité publique. - In memoriam : le professeur Zurcher. - Les congrès du mois. -L'idée marche...

Autor: E.Gd. / Zurcher

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-258903

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

series, tous les quinze jours le jeudi (21 octobre, 4 novembre, et ainsi de suite).

Inutile de dire que notre Rédactrice, qui est chargée de leur organisation, recevra avec le plus grand plaisir toutes les suggestions et appréciations qui pourraient être formulées à cet égard.

La Semaine suisse.

Pour la première fois cette année, le Comité de la « Semaine suisse » avait invité les grandes Associations féminines à se faire représenter à son Assemblée générale, et c'est pourquoi, après les discours du président et de M. Schulthess, conseiller fédéral, les délégués ont eu le plaisir d'entendre Mme Glättli, membre du Comité de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses. Mme Glättli a apporté l'assurance de l'intérêt que prennent les femmes à la manifestation de patriotisme économique que constitue la Semaine suisse, et a saisi cette occasion pour exposer le programme de la « Saffa », laquelle sera aussi, à n'en pas douter, une belle manifestation de ce que peut produire le travail national en Suisse.

Nous ne pouvons que nous féliciter que la « Semaine suisse » se soit enfin décidée à faire appel aux femmes organisées, tout comme aux industriels, ou aux syndicats, qui étaient également représentés à cette Assemblée. Jusqu'à présent, elle a un peu trop ignoré les Associations féminines et — nous souscrivons ici des deux mains à la constatation de notre confrère, la *Berna*, — notre presse féminine suisse! On a bien voulu nous assurer l'autre jour qu'il en serait autrement à l'avenir!

La Quinzaine féministe

La candidature au Parlement de Mrs. Corbett Ashby. — Elections communales en Belgique et en Grande-Bretagne. — Moralité publique. — In memoriam : le professeur Zurcher. — Les Congrès du mois. — L'idée marche...

Les journaux féministes anglais nous apportent une importante nouvelle: notre Présidente internatiouale, Mrs. Corbett Ashby, a accepté d'être candidate du parti libéral pour une prochaine élection à Hendon (au N. O. de Londres), et est dès maintenant appelée à prendre la parole dans différents meetings.

Cette décision de Mrs. Ashby d'affronter de nouveau le scrutin n'a pas été sans provoquer quelques réserves parmi ses amies et collaboratrices anglaises. On a fait remarquer en effet qu'Hendon est une circonscription à peu près perdue pour le parti libéral, le candidat conservateur y ayant triomphé aux dernières élections avec une majorité de 11.000 voix, et que là, comme la dernière fois à Richmond, Mrs. Ashby va user ses forces contre une opposition insurmontable. « Bien que le plus vif désir de toutes les féministes soit de voir entrer Mrs. Asbhy aux Communes, où elle est une de celles qui y tiendra le mieux sa place, écrit *The Woman's Leader*, nous ne pouvons nous empêcher de trouver qu'Hendon n'est pas une circonscription digne d'elle. Qu'une novice en politique qui a des loisirs et que tente ce jeu s'y risque pour se faire la main, c'est fort bien ; mais tel n'est pas le cas, certes, pour Mrs. Corbett Ashby, qui a depuis longtemps gagné ses éperons de candidate ».

Ce point de vue peut évidemment être soutenu par celles qui sont soucieuses de voir notre Présidente garder ses forces pour des tâches qui le méritent. Ce n'est pas celui de Mrs. Ashby, qui expose dans une lettre ouverte à ce même *Woman's Leader* pourquoi elle n'a pas cru devoir refuser l'invitation des électeurs libéraux de Hendon : « Aucune des 82 circonscriptions de Londres, écrit-elle, n'offre de majorités libérales assurées, et cependant si je dois faire une campagne électorale, c'est là que je la ferai. Je n'avais pas l'intention de me laisser porter à nouveau comme candidate, mais la grève des charbonnages m'a si bien prouvé que, ni le parti conservateur, ni le parti travailliste, n'ont des chefs à la hauteur des circonstances, que je trouve dangereux de ne pas laisser au pays d'autre alternative que l'un ou l'autre de ces extrêmes... Comme citoyenne, je crois trop fermement que le programme libéral de paix à l'extérieur, de collaboration à l'intérieur, de libre échange, et de développement normal, mais sous contrôle, du capital, peut seul assurer à l'Angleterre la tranquilité morale et la prospérité, pour ne pas me sentir obligée de me présenter comme candidate libérale et de combattre pour mes convictions ».

Il y a tant de simple courage et de désintéressement dans cette déclaration que nous ne pouvons qu'admirer Mrs. Ashby de descendre une fois de plus dans cette arène, et cela sans espoir de succès, pour obéir à ses convictions. Aussi lui disons-nous, malgré tout, nos vœux les meilleurs et les plus chaleureux: n'y a-t-il pas parfois, des surprises qui déjouent les prévisions les mieux établies? et quelle joie et quelle fierté pour nous toutes de pouvoir saluer en notre Présidente une élue de son pays !...

---

avons oublié beaucoup de pages qui enchantèrent notre jeunesse, le souvenir ne s'effacera jamais de la plupart des paysages où l'auteur situe son action.

Prés entre des haies vives, pâturages sertis dans leurs murs de pierres sèches, fumée des « torrées » qui bleute l'horizon, combes fraîches de verdures humides, maisons campagnardes blotties sous un large toit, sorbiers au feuillage fin et aux fruits rouges, rivière d'émeraude, frontière de deux pays, fleurs des champs ou des jardins, petites merveilles de notre sévère Jura neuchâtelois, comme l'écrivain a su vous peindre! Nul ne vous a mieux découvertes et ne vous a mieux décrites — simplement, sobrement, poétiquement — que cette montagnarde qui unit une imagination très vive au plus robuste bon sens.

Chacun sait quel rôle important Mme T. Combe a joué — et joue encore — dans la lutte antialcoolique. Chacun connaît aussi son beau travail pour soulager la misère matérielle et morale des aveugles de la grande guerre. Chacun a lu ses brochures éducatives, alertes, impressionnantes, si habiles à expliquer les causes et les remèdes des maux qui affligent la famille et la société. Innombrables sont les femmes et les jeunes filles du petit pays romand, et aussi de très loin au delà de ses frontières étroites, qui peuvent dire à l'auteur leur reconnaissance des services ainsi rendus.

L'âge n'a pas interrompu l'activité de la conteuse. Et pourtant, qu'il ferait bon se laisser vivre tout doucement, tout uniment, dans cette charmante maison de la Capucine, plantée au haut du jardin fleuri aux beaux ombrages, face à un merveilleux panorama d'une noble et riante beauté. Se laisser vivre? Que voilà bien un désir qui n'effleura, et n'effleurera jamais l'âme de cette ouvrière de lettres, fille d'ouvriers.

Infatigable, elle fonde son petit journal pour les femmes, *Notre Samedi Soir*, à l'âge où une autre femme se vouerait au tricotage, et elle réussit très bien dans cette entreprise nouvelle. Ce *Samedi Soir* a une bibliothèque spéciale, populaire, à prix modiques, faite d'œuvres bien diverses: recueils de recettes de ménage, petites histoires de détectives, récits pour les enfants, etc.

Un nouveau venu vient d'y prendre sa place: *l'Histoire de la famille Gigliant*, deuxième édition. Les jeunes lecteurs de cet intéressant petit livre, et leurs parents aussi, s'apitoyeront au récit des malheurs qui fondent sur les pauvres Gigliant parce que la misérable loque de père est une victime de la boisson. Et ce père une fois échoué à l'hôpital, quel récit palpitant des efforts de la famille abandonnée et sans le sou pour échapper à l'enlisement complet. Les enfants aimeront et admireront ce jeune Gad Gigliant, énergique et rude, appui de sa douce maman un peu pleurnicheuse — on le serait à moins — et de plusieurs petits frères et sœurs. Sain, vigoureux, inspirant l'énergie, la confiance en Dieu et en soi-même, très alerte et vivant, comme tout ce que signe T. Combe, pimpant sous sa couverture blanche et rose, ce gentil livre va certes figurer bien vite dans la bibliothèque de nos familles, et il mérite cet honneur.

Souhaitons bonne chance à la famille Gigliant, comme aux autres enfants spirituels de Mme T. Combe, et disons à celle-ci notre désir qu'une longue suite d'années lui permette d'enchanter par son esprit d'une vivacité si charmante, par sa forte personnalité et par son beau talent de conteuse, des lecteurs toujours plus nombreux dont elle se fera des amis.

J. V.

Deux autres femmes également sont candidates, mais pour le parti travailliste alors : Dr. Marion Philips, pour Sunderland, et Dr. Stella Churchill, pour Brentford.

* * *

Les femmes belges ont participé aux élections communales, qui ont eu lieu à travers tout le pays la semaine dernière, mais au moment où nous écrivons ces lignes, aucune information spéciale nous est encore parvenue à cet égard, la grande presse se bornant à indiquer l'avance ou le recul des partis politiques, sans fournir d'indications de l'ordre qui nous intéresse. Aussi, une fois de plus, déplorons-nous qu'aucune Agence de presse féministe n'ait pu être encore organisée pour renseigner ses clients sur ces points-là, et nous réjouissons-nous de penser que l'Alliance Internationale pour le Suffrage ne perd pas de vue la réalisation de ce projet.

En Angleterre, également, des élections communales vont avoir lieu le 1er novembre dans 335 municipalités, Londres exceptée. Ce sera l'occasion d'un gros effort féministe pour augmenter le nombre des femmes conseillères municipales, et insister auprès des candidates pour l'aboutissement de réformes telles que l'introduction des femmes agentes de police dans de nombreuses localités, l'égalité des salaires entre hommes et femmes fonctionnaires municipaux, l'abrogation de l'obligation de célibat pour les femmes fonctionnaires municipales, etc.

* * *

Les questions de moralité publique sont décidément à l'ordre du jour, chez nous. Car voici que le Grand Conseil de Genève a de nouveau été saisi d'une proposition de sa Commission de grâce de libérer, après onze mois de peine accomplie seulement, un des plus répugnants personnages qui ait passé pour affaires de mœurs à la barre d'un tribunal, et qui avait été condamné à deux ans et demi de réclusion ! Fidèle à ses principes, le Procureur général préavisait défavorablement, mais mue par une fausse sentimentalité à l'égard de la femme du misérable, isolée et chargée d'un enfant, la Commission semblait oublier que cette peine de deux ans et demi avait été arrachée, comme une atténuation de verdict, par un avocat très habile à un jury trop indulgent, contrairement à l'avis du Ministère public. Cette fois, l'opposition au Grand Conseil est partie de la gauche, et comme M. Chapuisat dans un cas semblable il y a quelques semaines, M. Burklin a énergiquement protesté, appuyé par M. Gottret, et a entraîné le vote négatif de ses collègues. Il semble d'ailleurs que le refus précédemment infligé à une proposition de libération de la Commission, et le fait que l'opinion publique commence à s'émouvoir en pareille matière aient influencé la Commission de grâce, qui, sauf pour le cas cité ci-dessus, a proposé le rejet de tous les recours ayant trait à des affaires de mœurs.

C'est une question du même ordre que les journaux d'information ont abondamment étalée devant la population genevoise, comme si rien de plus palpitant ne pouvait se passer dans notre République ! Il paraît que le cas : substitution d'enfants est rare chez nous, mais il ne nous semble pas mériter l'intérêt qu'il a soulevé — ni non plus la sévérité manifestée en cette occasion par les autorités judiciaires. Le journal socialiste *Le Travail* l'a fort justement relevé : la loi est plus dure pour deux malheureuses femmes, coupables l'une d'un acte de faiblesse et l'autre d'un acte de générosité, que pour le père de cet enfant que la jeune fille voulait faire passer pour l'enfant de sa sœur ; et personne ne s'est inquiété de ce personnage qui avait pris soin de passer la frontière en temps utile. Que de réformes à opérer dans notre conception actuelle de la morale sociale...

* * *

Quelques-unes de ces réformes ont été la préoccupation dominante du professeur Zürcher, qui vient de mourir à Zurich à l'âge de 78 ans, et que beaucoup considèrent comme le père de notre futur Code pénal fédéral. L'un de nos pénalistes les plus distingués, M. Zürcher s'était en effet attaché à cette œuvre, et avait bien souvent écouté les vœux de nos Sociétés féminines que préoccupent les questions de moralité publique — quand bien même il ne partageait pas toujours leurs revendications ! Ce fut un de nos féministes de la première heure, qui s'intéressa à notre mouvement, à sa façon qui n'était pas toujours la nôtre, mais avec conviction et sympathie. Pendant plus de vingt ans, il présida la Société zurichoise de protection aux femmes isolées, donnant ses conseils à son bureau juridique, l'encourageant à fonder cet asile pour les isolées qui va devenir maintenant une réalité ; et toutes celles des nôtres qui ont participé au Cours de vacances suffragiste à Heiden en 1922 n'ont pas oublié la magistrale conférence qu'il voulut bien nous donner sur les différents projets de Code pénal fédéral, répondant avec une bienveillance paternelle à toutes nos questions de profanes.

M. Zürcher était le beau-père d'une de nos femmes poètes de Suisse allemande les plus connues, qui a gardé pour écrire son nom de jeune fille : Johanna Siebel. A elle, comme à toute sa famille, vont notre sympathie et nos regrets.

* * *

Après les innombrables Congrès de l'été, il semblerait que, à bout de souffle, nos contemporains aient dû renoncer à poursuivre la série de ces réunions internationales, dont nous avons dit par ailleurs tout le bien que nous pensions, tout en regrettant un peu leur indéfinie multiplication qui risque de nuire à leur succès. Il n'en a rien été, et durant ce seul mois d'octobre, nous pouvons signaler à nos lecteurs quatre Congrès tout au moins, dont le programme touchait de près à nos préoccupations.

Le Congrès international d'éducation morale, d'abord, qui avait été brusquement décommandé à Rome, le printemps dernier, pour des motifs d'opportunisme, a pu avoir lieu l'autre semaine dans la même ville, et dans d'exellentes conditions matérielles et morales. Plus peut-être que son prédécesseur, le Congrès de Genève (1923), il a cette fois-ci sérié les problèmes à étudier, adopté d'exellentes méthodes de travail qui laissaient plus de temps à la discussion, et a remporté de la sorte un succès complet. Les principales questions traitées ont été celles-ci : est-il possible de trouver les bases d'un code de morale unique pouvant servir de base à l'éducation ? — à quoi il a été répondu affirmativement par des hommes de culture et de formation les plus diverses ; comment concevoir l'éducation de la personnalité dans la famille, à l'école, et dans la société ? — ce qui a donné lieu à de suggestifs heurts d'idées entre pédagogues traditionnalistes et partisans de l'école nouvelle et de l'auto-éducation ; et enfin l'enseignement de l'histoire conformément à la vérité et à la justice internationale, — ce qui correspond à une des préoccupations les plus vives de l'heure actuelle des pacifistes et des éducateurs.

A Bordeaux, à peu près à la même date, siégeait le Congrès international d'orientation professionnelle féminine, sur lequel nous reviendrons prochainement plus en détail ; et à Paris, se sont tenus, presque coup sur coup, le Congrès international du cinématographe et celui de la natalité. Le correspondant d'un de nos journaux suisses auprès du premier de ces Congrès a relevé le contraste entre les représentants des grandes maisons de cinémas, véritables puissances bien calées sur leurs capitaux, sûres de leurs forces, et regardant avec pitié les idéa-

listes bénévoles, représentants d'organisations de bien public ou d'éducation. qui cherchaient à obtenir des améliorations d'ordre moral à la portée de certains films! Il semble pourtant d après les vœux votés, que cette dernière tendance ait fini par l'emporter,[1] ce dont on ne peut que se féliciter très vivement. A relever aussi, le très beau discours, comme toujours éloquent et documenté, de M. Albert Thomas, Directeur du B. I. T. sur la place qui revient aux travailleurs dans l'extension incroyable du cinéma. — Quant au Congrès de la natalité, il ne paraît pas avoir donné tout ce que l'on attendait de lui, grâce à une méthode tant soit peu autocratique de travail, et les vœux qu'il a émis dans ses quatre Sections, (économie et action professionnelle, propagande, hygiène et habitation) ne répondraient pas entièrement de ce fait à l'opinion de la majorité des participants.[1]

* * *

Une poignée de nouvelles féministes d'à travers le monde pour finir:

A Cuba, une récente réunion des présidents des municipalités de toute l'île a voté une résolution en faveur de l'égalité des droits politique des femmes et hommes. Je vous le dis: les femmes voteront à la Havane plus vite qu'à Zurich ou Lausanne.

Aux Indes, à la suite d'arrêtés votés par l'Assemblée Législative de Madras et par le gouvernement des Indes, les femmes sont éligibles aux neuf Conseils législatifs du pays, et cela dès les prochaines élections de novembre.

En Russie, Mme Kollontai, la seule femme ambassadeur du monde entier (il y a ailleurs des femmes diplomates, mais qui n'ont pas encore occupé ce poste important) a quitté Oslo pour Mexico où elle représentera l'U. R. S. S.

Et pour neutraliser cette nouvelle de source révolutionnaire, voici que l'on nous informe que, pour la premiére fois, la Conférence annuelle des Associations se rattachant au parti unioniste (conservateur) de Grande-Bretagne, Conférence nombreuse de 2000 personnes, sera présidée par une femme, Dame Caroline Bridgemann.

L'Idée marche... E. Gd.

Les femmes et la chose publique

Chronique parlementaire fédérale

Une courte session extraordinaire a réuni les Chambres fédérales au mois d'octobre. Il s'agissait pour le Conseil National de terminer les débats, interrompus en été, sur la loi fédérale sur le statut des fonctionnaires.

Disons tout de suite que les deux points qui avaient mis les féministes suisses en émoi — le sexe d'un fonctionnaire entrant en ligne de compte lors de sa nomination, et le mariage d'une fonctionnaire pouvant être un motif de résiliation — n'ont pas été touchés par le Conseil, de sorte que les modifications rassurantes qu'avait apportées à ces articles la Commission, grâce au « bombardement de lettres des Sociétés féminines », ont été adoptées sans opposition. »

Durant la session d'été, la discussion avait roulé pendant des séances entières sur la question du droit de grève des fonctionnaires fédéraux. L'intérêt de la communauté exigeant la marche ininterrompue de tous les services de l'Etat, il avait été décidé que la grève est un moyen de pression interdit vis-à-vis de l'Etat. Une grève des cheminots, par exemple, équivaudrait à une rupture de contrat et leur coûterait probablement leur place. En automne, c'est la question des salaires qui a accaparé toute l'attention du Conseil, et l'échelle des traitements, telle que la présentait le projet de loi, a subi de vigoureux assauts..

Les premières propositions du Conseil Fédéral à cet égard réalisaient une économie de 28 millions sur l'état actuel, en stipulant toutefois que les fonctionnaires en service ne seraient pas atteints par des diminutions de traitements. Ce n'est qu'au bout d'une quinzaine d'années que la nouvelle loi aurait pu produire un effet financier stable. Le Conseil des Etats, lors de ses délibérations, avait élevé tous les traitements d'une façon assez automatique, réduisant ainsi les économies prévues à 8 millions seulement. Le Conseil Fédéral s'était rallié à cette nouvelle échelle, sans opposition; mais la Commission du National s'est divisée en une minorité, qui a approuvé l'échelle établie par le Conseil des Etats, et une majorité qui, reculant pour mieux sauter, a diminué de 100 à 400 fr. les minima de traitements des 26 classes de fonctionnaires, mais a, en revanche, élevé de 200 à 400 fr. les maxima qui sont atteints après 24 années de service. Cette modification a pour effet de faire disparaître entièrement les économies qu'espérait réaliser M. Musy. Les dépenses resteront les mêmes qu'aujourd'hui. Les traitements établis par cette échelle vont en décroissant de 14.000 fr. (min.) et 17.000 fr. (max.) pour les fonctionnaires de 1re classe, jusqu'à 2700 (min.) et 3900 fr. (max.) pour ceux de la 26me.

Il n'est pas fait mention dans ce fameux article 37 du travail des 5000 femmes fonctionnaires et employées fédérales, qui doivent toucher le même salaire que leurs collègues masculins de la même catégorie. Mais dans quelle catégorie les placera-t-on? voilà la question; et nous avons tout lieu de croire qu'elles se trouveront beaucoup plus près de la 26me catégorie que de la 1re!

M. Haab, le chef du Département des C. F. F., s'est énergiquement opposé à ces propositions de la majorité de la Commission, qu'il a déclarées désastreuses pour notre pays. Comme les salaires du personnel constituent à peu près les trois quarts des dépenses totales des C. F. F. et des postes fédérales, il sera de longtemps impossible d'équilibrer le budget de ces services importants, a-t-il déclaré, si l'échelle est haussée de la sorte. Il faut arriver, à son avis, à ce que ces services se suffisent à eux-mêmes sans subventions spéciales, et il ne sera pas possible de songer à une réduction des taxes de transport, si les dépenses sont élevées à ce niveau. M. Haab a fait encore remarquer que les salaires que reçoivent aujourd'hui les fonctionnaires fédéraux sont de 115 % plus élevés que les salaires d'avant-guerre, tandis que le taux de renchérissement de la vie n'est plus que de 60 à 70 %. Il démontra en outre les grands avantages dont jouissent les fonctionnaires de la Confédération du fait de leur position stable et des caisses de retraite. Malgré ses avertissements, les propositions de la majorité de la Commission ont retrouvé une majorité de 108 voix contre 75 au sein du Conseil, majorité composée des voix socialistes et communistes, des radicaux suisses-allemands surtout, de quelques catholiques et paysans. L'art. 37, ainsi modifié en faveur du personnel, va donc retourner au Conseil des Etats. Celui-ci se rangera-t-il à ces nouvelles décisions, ou restera-t-il plus prudent?

L'art. 42 sur les allocations de résidence a fourni ensuite ample matière à discussion. Ces allocations seront versées aux fonctionnaires habitant des localités où les impôts et les loyers dépassent une certaine moyenne. Aux cinq catégories prévues d'allocations, allant de 75 à 375 fr., le National a ajouté une sixième de 450 fr. Cette catégorie s'appliquera aux villes où le coût de la vie est le plus élevé, Berne, par exemple. Les allocations de résidence seront plus élevées du tiers pour les fonctionnaires mariés.

L'article suivant traite des allocations pour enfants, introduites comme mesure exceptionnelle en 1916 et maintenues jusqu'ici. Faut-il ou non les introduire, comme une mesure normale et durable, dans une loi fédérale? M. Sulzer, le grand industriel de Winterthour, a parlé au long des deux systèmes de salaires: celui du salaire selon le travail accompli, que réclament les célibataires (et les femmes, Monsieur!), et le salaire social, mesuré aux besoins de la famille. Il voit un certain danger dans le système des allocations par enfants dans les entreprises privées, en ce sens que les pères de familles nombreuses ne trouveront plus d'employeurs, et il recommande

[1]) On trouvera dans la *Française* du 2 octobre 1926 le texte *in extenso* des vœux votés à ce Congrès.